



# MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0  
Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526

PORTAL OFFICIEL  
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

[www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com)



[saintheodore.dacton](https://www.facebook.com/saintheodore.dacton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

## AVIS PUBLIC

### Modification au rôle d'évaluation foncière 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, que le rôle d'évaluation foncière 2021 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*.

La Loi précédemment connue sous le nom projet de loi no 48, a pour but de réformer le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Cette loi comporte certaines dispositions en matière de fiscalité municipale, plus particulièrement :

- l'élargissement du bassin des comparables aux fins de l'établissement des valeurs foncières (article 12);
- l'instauration d'un plafond d'imposition des terres agricoles (article 17);
- la création obligatoire de la catégorie des immeubles forestiers (articles 18 et 21).

L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 08 décembre 2020.

---

Marc Lévesque  
Directeur général & secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton